



## **Lettre d'information du 25 janvier 2021 – Quelques nouvelles bagnolaises...**

### **Inscription de l'église Saint-Blaise au titre des Monuments historiques**

L'arrêté préfectoral 2021-001 a inscrit l'église Saint-Blaise de Bagnols au titre des monuments historiques. Cette inscription est motivée par l'intérêt de l'église au point de vue de l'histoire et de l'art et dans le but d'en assurer la préservation.

La mairie se réjouit de cette inscription qu'elle avait sollicitée il y a quelques années et qui lance le projet de restauration. Celui-ci va être animé par une équipe projet et un comité de pilotage. La première étape va être la réalisation d'un diagnostic par un architecte du patrimoine en vue de réaliser un état sanitaire complet et d'établir un phasage des opérations à mener.

### **Collecte des emballages légers**

Mardi 19 janvier, la collecte des emballages légers a eu lieu dans la matinée sur une grande partie du territoire de la commune et en toute fin de journée dans de nombreux hameaux. Nous vous invitons à laisser la poubelle sortie toute la journée de collecte, les horaires pouvant varier.

### **Bornes de puisage**

En 2019, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare (SIERT) et le Syndicat Intercommunal des Eaux Val d'Oingt - Pierres Dorées (SIEVO), en partenariat avec son gestionnaire SUEZ, ont installé 12 bornes de puisage d'eau sur leur territoire.

Elles sont destinées aux professionnels dont les activités nécessitent de prélever de l'eau pour les besoins de chantiers (collectivités, hydrocureurs, paysagistes, BTP, etc.). Chaque utilisateur devra se déclarer chaque année auprès de SUEZ EAU France. Des informations complémentaires, le formulaire à compléter et les coordonnées sont disponibles en mairie : [secretariat@bagnols.net](mailto:secretariat@bagnols.net)

Rappel : le prélèvement d'eau sur les bornes incendie est interdit sous peine de sanction, les poteaux incendie sont réservés exclusivement à l'usage des sapeurs-pompiers et du gestionnaire du réseau d'eau potable.

### **Accueils de loisirs**

Pour les vacances scolaires d'hiver, 11 accueils de loisirs sont ouverts pour les prochaines vacances sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. Les activités pourront être modifiées ou annulées selon les autorisations gouvernementales évolutives. Informations sur le site de la CCBPD.

## **Lieux d'Accueil Enfant-Parents**

Cabanabulle et Parent'Aise sont des Lieux d'Accueil Enfant-Parents ayant pour but de favoriser des rencontres et de permettre des échanges entre les parents. Ils ont été mis en place par CAP Générations, en partenariat avec la CAF du Rhône et le soutien de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Cabanabulle est ouvert tous les samedis de 9h30 à 12h, y compris le premier samedi des vacances scolaires, mais pas les autres samedis des vacances. Il est situé à l'Espace Jeunes (à côté de la poste), route de Lyon à Lozanne (69380).

Parent'Aise est également ouvert tous les samedis de 9h30 à 12h, même durant les vacances scolaires. Il est situé à la Clairière, 1251 Avenue de l'Europe à Anse (69400)."

Renseignements : Centre social CAP Générations, 04 72 54 48 76  
[www.capgenerations.org](http://www.capgenerations.org)

## **Permanence SOLIHA**

Les permanences Soliha continuent en 2021. Les permanences ont lieu, un mercredi par mois de 9h30 à 12h00. Les dates prévisionnelles pour 2021 sont les mercredis 17 février, 17 mars, 24 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin, 21 juillet, 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

Ces permanences gratuites sont proposées pour conseiller les propriétaires privés sur les projets d'amélioration de leur logement (performances énergétiques, adaptation à la perte d'autonomie, situation d'inconfort, etc.) et apporter des conseils techniques et financiers. Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CCBPD.

Contact : SOLIHA 04 37 28 70 20 ou CCBPD au 04 37 55 87 42 (Marie-Laure JAS)

## **Guide pratique du SMRB**

Le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais a publié un guide synthétique sur les inondations en Beaujolais. Celles-ci surviennent par remontées de nappes naturelles, par ruissellement ou par montée rapide de cours d'eau. Le guide est disponible sur le site du SMRB.

## **Les Maisons du Rhône**

La mission principale des Maisons du Rhône est de gérer les demandes qui relèvent du champ des solidarités : enfance, personnes âgées ou en situation de handicap, insertion sociale, etc. Véritables portes d'entrée du Département, toutes les Maisons du Rhône sont ouvertes à tous les Rhodaniens, sans distinction de communes de résidence. Plus d'informations sur le site du département du Rhône.